



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le

05 OCT. 2020

La ministre

Réf : D20012625

Madame Claudine GANTER
Vice-Présidente du Conseil de Rhénan
1 place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG CEDEX

Madame la Vice-Présidente,

Vous avez bien voulu me transmettre une résolution adoptée par le conseil Rhénan lors de sa séance du 20 juin 2020 préconisant d'intégrer une approche transfrontalière dans la lutte contre la perte de biodiversité et je vous en remercie.

Je souscris à votre volonté de renforcer l'action contre la perte de biodiversité, qui est un combat aussi crucial que celui mené contre le changement climatique. En complément des actions menées au niveau national et international, l'échelon territorial est tout autant important et la coopération transfrontalière dans ce domaine est indispensable pour protéger efficacement les écosystèmes.

Dans le cadre du pacte vert européen, nous travaillons étroitement avec la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne pour obtenir une mise en œuvre ambitieuse de la stratégie européenne pour la biodiversité et atteindre ainsi les objectifs défendus par le conseil Rhénan. En particulier, le renforcement des mesures de protection et de restauration des habitats et espèces protégées, le développement d'une agriculture plus respectueuse de la biodiversité au travers, notamment, d'un objectif de réduction de 50% de l'utilisation des pesticides ou l'accroissement significatif de la part d'agriculture biologique sont autant de sujets de grande importance.

Je vous remercie donc vivement pour vos réflexions et votre contribution à la lutte contre la perte de biodiversité.

Je vous prie de croire, Madame la Vice-Présidente, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

Barbara POMPILI